

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

- Une affiliation au groupe VYV à partir du 1er janvier 2019, faisant de SMACL Assurances le premier assureur IARD à intégrer ce groupe mutualiste. Le flux économique versé dans le cadre de cette affiliation, et correspondant à l'abondement aux fonds de solidarité et d'établissement du groupe VYV, représente une charge de 3,6 M€, sur l'exercice 2019.
- Un chiffre d'affaires qui s'établit à près de 412,5 M€, en croissance de 2,6% par rapport à l'exercice précédent, avec une plus large diversification des encaissements par marché.
- Un ratio de sinistres/cotisations en amélioration de 4 points en net de réassurance par rapport à l'exercice précédent, toutes branches et tous marchés confondus, portant ainsi le S/C 2019 net de réassurance en exercice de survenance à 83%.
- Une reprise de la provision d'égalisation à hauteur de 4,9 M€ sur la garantie Tempête, portant le niveau global des provisions ainsi constituées à 13,4 M€. Cette reprise s'explique par le résultat technique déficitaire sur cette branche.
- Un résultat financier de 8 M €, en diminution, par rapport à l'exercice précédent du fait de la forte baisse des taux enregistrée sur les marchés financiers en 2019.
- Une campagne d'appels d'offres difficile, mais s'inscrivant sous le signe d'une légère remontée des prix tant en dommages aux biens qu'en véhicules, et d'une pertinence toujours avérée des offres SMACL Assurances (taux de réussite global de 55%).
- Des coûts de gestion fortement impactés par la conduite de projets d'ampleur en termes d'évolution des outils informatiques et de déploiement de nouvelles solutions digitales.